

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 490

présenté par

M. Apparü, M. Martin, M. Vitel, M. Douillet, M. Aubert, M. Solère, M. Fromion, Mme Genevard
et Mme Schmid

ARTICLE PREMIER**(RAPPORT ANNEXÉ)**

Supprimer l'alinéa 50.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le tableau présenté dans cette annexe démontre que cette loi n'est pas une loi de programmation puisqu'il n'y est pas indiqué année après année ce qui sera dépensé. Ce tableau n'a pas lieu d'être.